



Objet de la consultation :
ACHAT DE 3 VEHICULES NEUFS

MARCHE DE FOURNITURES

DOSSIER DE CONSULTATION SELON PROCEDURE ADAPTEE

*(Article 28 du Code des Marchés Publics)
Décret du 1^{er} août 2006*

Règlement de la consultation

Date limite de remise des propositions :

Mardi 25 octobre 2011 à 12 h00.

ARTICLE 1 : Objet de la consultation

ARTICLE 2 : Conditions de la consultation

ARTICLE 3 : Présentation des propositions
Dossier de consultation

Dossier du candidat –
Présentation des propositions
Document à fournir par le candidat retenu

ARTICLE 4 : Jugement des candidatures et des propositions

ARTICLE 5 : Renseignements complémentaires

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION :

La Ville d'AVRANCHES procède à une consultation qui porte sur les prestations désignées ci-après :

Achat de 3 véhicules neufs.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION :

Mode de consultation :

La présente consultation est lancée sous forme de **procédure adaptée** en application de l'article 28 du Code des marchés publics et en application du II de l'article 40. Le marché est un marché unique.

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

Proposition de base - Variantes :

Les variantes par rapport à l'objet du marché sont autorisées.
Toutefois, le candidat devra avoir répondu au préalable à la proposition de base.

Délai de validité du marché :

Le marché prend effet à compter de la date de la notification.

Modifications de détail au dossier de consultation :

La Ville d'Avranches se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 2 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Modalité de paiement :

Les prix sont réputés complets et comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation au moment de son exécution.

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : **l'euro**.

Les offres des candidats et tous les documents annexes devront être rédigés en langue française.

Le paiement s'effectuera par virement administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception des factures conformes et admises en paiement en faveur de l'entreprise.

Le financement du présent marché sera effectué sur le budget d'investissement de la collectivité

Délai de validité de la proposition :

Le délai de validité des offres est de **60 jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES :

Le dossier à remettre par le candidat comprendra :

- **Les pièces et documents suivants prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :**
 - La déclaration du candidat modèle DC2 ou équivalent, datée et signée.
 - La preuve d'une assurance à jour pour risques professionnels
- **Le devis pour chaque véhicule**
- **Le délai de livraison**
- **Le mémoire technique qui détaillera toutes les caractéristiques du véhicule**

Les propositions seront :

- * soit déposées contre récépissé au service technique de la ville d'Avranches : Hôtel de Ville, place Littré à Avranches.
- * soit envoyées par la poste en recommandée avec accusé de réception ;

Et devront parvenir

au plus tard le mardi 25 octobre 2011 à 12 h 00.

Date de réception des propositions - **Délai de rigueur.**

L'enveloppe cachetée :

Le dossier à remettre par les candidats contre récépissé sera placé sous enveloppe cachetée.

- * sera libellée à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Littré
50300 Avranches**

- * mentionnera "**Procédure adaptée –« Achat de 3 véhicules neufs »- Ne pas ouvrir**".

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES CANDIDATURE ET DES PROPOSITIONS :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

La Ville d'Avranches peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Si à l'issue de l'analyse des offres, aucune proposition n'est jugée acceptable, la Ville d'Avranches en informera les candidats et s'autorise à négocier avec les entreprises ayant soumis une proposition. Cette négociation respectera le principe d'égalité de traitement des candidats, et ces derniers, avant ou/et après négociations, pourront être amenés à déposer une nouvelle proposition.

Les soumissionnaires seront avisés du rejet de leur offre par lettre simple.

ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Tout renseignement complémentaire (administratif et/ou technique) peut être demandé auprès de M. HUREL

Tél. : 02.33.89.29.46

Courriel : technique@avranches.fr